

CONSEIL SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard régulièrement convoqué le vendredi cinq juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Frédéric TOUZELLIER, Président
 Est désigné Secrétaire de séance : Théo GUIGUE

Référence du service :
 FT/GS/VM-08d

Objet de la délibération :

ELECTION D'UN REPRESENTANT DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD GARD à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vistre, Nappes Vistrenque et Costières

Etaient présents(es) (57)

Frédéric TOUZELLIER, Président

Jean-Baptiste ANTONELLI, Benjamin BRUNEL, François CHARRIÈRE, Charly CRESPE, Serge GARNIER, Théo GUIGUE, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Sibylle JANNEKEYN, Rémi NICOLAS, Dominique NUTI, Vice-président(e)s présent(e)s

Mahieu ALLEGRE, Maya AMER MOUSSA, Chantal ANRDRE, Richard ARNAUD, , Grégory BENEZET, Olivier BENEZET, Marianne BERNÈDE, Jean-Louis BLANC, Emmanuel BOIS, Jean-Pierre BONDOR, Philippe BROUSSES, André CAMBI GOURJON, Hélène CASIER, Nathalie CAVAILLE, , Agnès CHARAIX PY, Fanny DAGUENET, Michel DEBOUVERIE, Jean-Luc DESCLOUX, Gaël DUPRET, Thierry FELINE, Alain FOUQUE, Patrick GARCIA, Philippe GIBELIN, Jean-Pierre GUSAÏ, Pierre JAUMAIN, Bernard JULLIEN, Martine KUFFER, Denis LANOY, Joffrey LEON, Cécile MARQUIER, Véronique MARTIN, Frédéric MESEGUER, Jean-Christophe MORANDINI, Nicolas NADAL, Nathalie PERROT, Patrice PLANES, Angel POBO, Véronique POIGNET-SENGER, Joachim RAMS, Clément ROUSSEL, Serge ROUVIÈRE, Adrien RUY, Gilles TIXADOR, Véronique VAUTRIN, Michel VERDIER, Christophe ZARAGOZA, Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s

Etaient représentés(ées) (9)

Janie ARNEGUY, donne pouvoir à Sibylle JANNEKEYN ; Jean-Antoine BUNOZ, donne pouvoir à Frédéric TOUZELLIER ; Alberto CAMAÏONE, donne pouvoir à André CAMBI GOURJON ; Nadine CASTELLANI, donne pouvoir à Alain FOUQUE ; Nelson CHAUDON, donne pouvoir à Hélène CASIER ; Virginie GRIOTTO, donne pouvoir à Richard ARNAUD ; Stéphane PORRET, donne pouvoir à Jean-Pierre BONDOR ; Magali PRADEILLE, donne pouvoir à Joffrey LEON ; Martine SCOLLO-OGIER donne pouvoir à Charly CRESPE ;

Etaient excusés(ées), absents(es) (22)

Vincent BECHARD, Cédric BONATO, Vincent BOUGET, André BRUNDU, Nicole CHANRON, Amal COUVREUR, Patrick DE GONZAGA, Philippe DESCHAMPS, Bruno FERRIER, Gilles GADILLE, Maryse GIANNACCINI, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Jean-Pierre MEDAN, Nicolas MEIZONNET, Laurent MESPOULET, Jean-Louis NICOLAS, Audrey PASCAL, Gaëtan PREVOTEAU, Yves RODRIGUEZ, David-Alexandre ROUX, Eddy VALADIER, Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s

Sièges : 88 Membres en exercice : 88

OBJET : ELECTION D'UN ELUS REPRESENTANT LE S.CO.T.
DU SUD GARD A LA CLE DU SAGE DU VISTRE NAPPES VISTRENQUE
ET COSTIERES

SEANCE DU : 22 juin 2026
N° | 2026-06-22-08d |

Monsieur, Frédéric **TOUZELLIER**, Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-9, relatif aux délégations de fonctions ;

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'Eau définissant dans son article 3, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) ;

Vu le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 définissant la procédure de mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, notamment la constitution de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-247-2 du 4 septembre 2002 fixant le périmètre du schéma de cohérence territoriale du Sud du Gard modifié par l'arrêté n° 2013-045-0007 en date du 14 février qui voit son périmètre passer de 75 à 81 communes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-298-6 du 25 octobre 2002 portant création du syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2006-09-19-02 en date du 19 septembre 2006 arrêtant le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2005-06-08-007 du syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud du Gard, en date du 8 juin 2005 approuvant le périmètre du S.A.G.E. du Vistre et des nappes de la Vistrenque et des Costières ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2005-301-9 du 28 octobre 2005 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et des Gestion des Eaux du Vistre, nappes Vistrenque et Costières ;

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-339-7 du 5 décembre 2006 créant la Commission Locale de l'Eau du Vistre, nappes Vistrenque et Costières ;

Vu le décret d'application n° 2007-1213 du 10 août 2007 de la nouvelle loi sur l'eau retranscrit dans le Code de l'Environnement ;

Vu la délibération n° 2008-09-30-08 du Syndicat mixte du SCOT du Sud Gard en date du 30 septembre 2008 instituant les commissions thématiques permanentes afin de répondre à la nécessaire représentativité du S.CO.T. du Sud Gard par les élus du Conseil syndical sur les grandes problématiques en cours touchant à l'aménagement du territoire dans son acceptation la plus large ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-SEI-GCMAI-0002 du 5 juin 2015 portant renouvellement de la CLE du SAGE Vistre, Nappes Vistrenque et Costières créant la Commission Locale de l'Eau du Vistre, nappes Vistrenque et Costières ;

Vu la délibération n°2019-12-10-1d en date du 10 décembre 2019 approuvant le projet de SCOT Sud Gard révisé ;

Considérant la nécessité de désigner **un représentant** du S.CO.T. Sud Gard qui siège à la nouvelle C.L.E. du sage Vistre, nappes Vistrenque et Costières, instituée à la suite des dernières élections municipales, au titre du collège des collectivités territoriales ;

OBJET : ELECTION D'UN ELUS REPRESENTANT LE S.CO.T.
DU SUD GARD A LA CLE DU SAGE DU VISTRE-NAPPES VISTRENQUE
ET COSTIERES

SEANCE DU : 22 juin 2026
N° |_2026-06-22-08d_|

Considérant ainsi la candidature de :

Monsieur Jean-Luc DESCLOUX

Il est procédé à l'élection :

(Membres afférents : 88 Membres en exercice : 88)

Exprimés : **66** (*dont 9 pouvoirs*)

Pour : 66

Contre : 0

Abstention : 0

Par conséquent, a été élu **à l'unanimité** en séance,

en tant que titulaire, représentant du Syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud Gard, au siège de la Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E. Vistre nappes Vistrenques et Costières :

Monsieur Jean-Luc DESCLOUX

**Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard**



Frédéric TOUZELLIER
Maire de Générac

Le Secrétaire de séance



Théo GUIGUE